

Quelques adresses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DOSSIER

breux cas de litige entre la jeune fille et sa patronne, le foyer prend contact avec cette dernière et une rencontre tripartite est organisée : bien souvent la présence d'une tierce personne à qui elle a déjà pu se confier donne à la jeune fille l'assurance nécessaire pour formuler à ses employeurs les termes de son mécontentement. « Cette solution ne convient néanmoins qu'aux cas de désaccord mineurs », nous fait remarquer le responsable d'un de ces foyers. « Dans des cas plus graves, nous devons faire appel au Service de protection de la jeunesse, voir même aux prud'hommes. » Ceux-ci sont en effet les seuls à pouvoir trancher entre les parties concernées. Les sujets les plus nombreux de désaccord sont les heures de travail et, surtout, les sorties : le problème de la responsabilité se pose sans cesse aux familles d'accueil face aux désirs — compréhensibles — de liberté que manifestent les jeunes filles. Des indications précises de la part des parents de celles-ci facilitent évidemment grandement les décisions des employeurs.

Un fait de société

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les conditions des travailleuses ménagères suisses alémaniques en Romandie, tant les problèmes qui se posent sont spécifiques à leur statut. Il est évident que le changement de mentalité féminine qui s'est manifesté au cours de cette dernière décennie modifie considérablement les données du phénomène. Aucune des jeunes filles interrogées ne considère le travail ménager comme une des composantes de son accomplissement personnel : cela demeure exclusivement un moyen de passer une année en dehors de chez elle. La motivation est donc extrêmement faible vis-à-vis du type d'activités qu'impose un séjour en Suisse romande.

En revanche, si les mentalités évoluent, les pratiques se modifient dans une moindre mesure. Preuve en est le problème évoqué précédemment, où le travail supplémentaire de la jeune fille fait figure de « service » : cette distorsion aux clauses du contrat n'est que la reproduction directe d'un phénomène de société plus large. En imposant à leurs jeunes filles du travail supplémentaire, les maîtresses de maison ne font souvent que passer plus loin leur propre condition. Inéluctablement, la jeune fille sera la victime secondaire d'une exploitation qui lui préexiste, au niveau du couple. Non seulement la femme est habituée à supporter seule le poids du travail ménager, mais à le considérer comme un ensemble de services qu'il est indispensable de rendre à la famille pour que celle-ci puisse vivre correctement. Il est alors évident qu'elle transmettra à sa jeune fille non seulement une part de ce qu'elle même doit supporter, mais qu'elle normalisera ses exigences de travail supplémentaire comme celui qu'on exige d'elle : des « services » qu'il est naturel de rendre.

La condition des jeunes filles travaillant dans l'économie domestique ne peut donc être expliquée avec des critères professionnels seulement : elle est trop directement liée au fait de société que constitue actuellement le rôle de la femme au sein de la famille.

C. Chaponnière

Quelques adresses

Renseignements :

Office d'orientation professionnelle
6, rue Prevost-Martin, Genève
Service de la protection
de la jeunesse
16, rue des Sources, Genève

Placement et foyers :

Amis de la jeune fille

8, rue Vignier, Genève
2, rue du Simplon, Lausanne

Pro Filia

6, rue du Conseil-Général,
Genève

Evangelische Stadtmission

7, rue Bergalonne, Genève

Foyer Saint-Boniface

14, av. du Mail, Genève

Centre de Jeunesse suisse
alémanique

8, rue Senebier, Genève
13, av. Villamont, Lausanne
107, rue du Doubs,
La Chaux-de-Fonds
21, rue des Poudrières,
Neuchâtel

Une opinion...

Celles qui désirent et celles qui ne désirent pas

PARTAGER LES TACHES MENAGERES

Valoriser le travail ménager, répartir différemment les rôles dans la famille, partager les tâches.

Voilà les slogans à la mode.

Leur mise en pratique peut se traduire par exemple : l'homme, le mari, le fils et même la fille peuvent aussi quelquefois faire la vaisselle, repasser leur chemise, cirer leurs souliers, faire leur lit ou acheter et cuisiner pour toute la famille.

Mais qui sont celles qui proclament ces idées ?

Avez-vous déjà fait votre petite enquête ?

Personnellement, j'ai fait la mienne et j'ai remarqué que les femmes qui prôchent le partage des tâches et qui la plupart du temps l'appliquent dans leur ménage sont celles qui travaillent en dehors à temps plein ou à mi-temps, celles qui ont des activités sociales, artisanales ou politiques. Bref celles qui ont d'autres intérêts, d'autres buts que le ménage. Celles dont les activités quotidiennes sont déjà partagées.

Mais le 40 % environ des femmes mariées sans activité professionnelle et sans petits enfants ne désirent pas partager les tâches ménagères. D'ailleurs pourquoi le souhaiteraient-elles ? Elles préfèrent se laisser dévorer par le ménage et proclament bien haut leur dévouement à la cause familiale et domestique. "Mon mari exige 2 repas chaud par jour et jamais ni plats réchauffés, ni surgelés, ni boîtes". "Avec cette mode rétro je dois encore repasser les vieilles chemises de coton que ma fille a empruntées à son père" etc... Les psychologues appellent cela du masochisme.

Mais pourquoi ces fées du foyer ne veulent-elles pas partager ? C'est tout simple, elles n'ont rien d'autre pour se valoriser, alors elles gardent jalousement le ménage pour elles seules, et le compliquent encore si nécessaire.

Hélas ! Ce n'est pas comme cela que les femmes feront accélérer l'émancipation commencée depuis un siècle.

Je suis persuadée que le partage des tâches est une condition nécessaire au développement des femmes. Dommage qu'elles soient encore si nombreuses à freiner.

Jacqueline Berenstein-Wavre.

Jacqueline Berenstein-Wavre



KYBOURG

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT
DE COMMERCE ET DE LANGUES
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 28 50 74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Écoles Privées
AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE CADRES ET DE DIRECTION

trilingue ou quadrilingue

SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLOGRAPHE

trilingue ou quadrilingue

EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE

trilingue ou quadrilingue

STÉNODACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue

EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS : 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss
Chamber of Commerce

ALLEMAND : 5 niveaux

ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de
comercio en Suiza

ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »

STÉNO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse
romande.

DIPLOMES